

AVIS DE MARCHE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : SA des Chalets, à l'attention de M. MARCHAL Pierre, Service DIP 29 boulevard de Koenig BP 23148, F - 31027 Toulouse cedex, Tél : +33 0582529207, Email : cgaston@groupepedeschalets.com, Fax : +33 0582529208

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Point(s) de contact susmentionné(s)

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Point(s) de contact susmentionné(s)

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Sa hlm des chalets, Contact : Service DIP, à l'attention de M. MARCHAL Pierre, 29 Boulevard Gabriel Koenigs - BP 23148, F - 31027 Toulouse Cedex 3, Tél : +33 0582529207, Fax : +33 0582529208

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Autre
Autre : HLM.

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation de services : Services.

Catégorie de services : 12

Lieu principal de prestation : Commune de Toulouse, 31200 Toulouse

Code NUTS : FR623

II.1.3) L'avis implique :

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats : Appel à candidature pour une mission de Maîtrise d'oeuvre pour les études et la réalisation d'un programme de 48 logements environ, soit 3 650 m² SHON réglementaire en accession sociale à la propriété, situés quartier du GRAND SELVE à TOULOUSE. Le programme porte sur la réalisation de logements collectifs jusqu'à R+4/R-1 et de logements individuels en bande R+1. Cette mission de Maîtrise d'Oeuvre s'inscrira dans un projet d'ensemble. Dans ce cadre, le Maître d'Oeuvre devra travailler à l'élaboration de son projet de concert et en partenariat avec d'autres Maîtres d'Oeuvre, afin de concevoir un permis de construire unique commun à trois Maîtres d'Oeuvre différents dans un délai de trois mois à compter de la désignation du lauréat, prévue en janvier 2012. Le projet de construction visera l'obtention du label BBC-Effinergie. Nota : La présente procédure est un appel à candidature. Jusqu'à la fin de la 1ère étape, aucun document ne sera remis au candidat par le pouvoir adjudicateur. Chaque candidat devra remettre les documents définis à l'article III-2.3.

II.1.6) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) : 45000000

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Non

II.1.8) Division en lots : Non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

II.2.2) Options

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution

Durée du marché ou délai d'exécution : 24 mois (à compter de la date d'attribution du contrat)

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

règlementent

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire dont un Architecte (ou un Cabinet d'Architecture) sera le mandataire. Le prestataire ne pourra pas se porter candidat pour une partie des services considérés.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.2.2) Capacité économique et financière

III.2.3) Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Chaque dossier de candidature devra comporter, obligatoirement et dans la présentation demandée, les pièces suivantes :

Pièce 1: lettre de candidature de l'équipe détaillant sa composition avec indication du mandataire et habilitation de celui-ci par ses co-traitants. L'équipe devra prévoir uniquement, outre l'architecte mandataire, un bureau d'étude thermique. Un paysagiste et un bureau d'études phonique sont déjà désignés dans le cadre du projet d'ensemble.

Pièce 2: pièce justifiant la qualification de l'architecte dans les domaines du développement durable (diplôme sanctionnant le suivi d'une formation par exemple).

Pièce 3: références spécifiques d'opérations visant à l'obtention du label BBC-Effinergie.

Pièce 4: liste des références professionnelles pour chacun des membres de l'équipe, notamment dans le domaine d'activité faisant l'objet du présent appel à candidature (réalisation de logements sociaux et privés en habitat collectif et individuel en bande) avec extrait uniquement des références récentes (moins de 5 ans). Chaque référence devra obligatoirement indiquer l'année de démarrage des travaux, le Maître d'Ouvrage et la taille de l'opération (surface construite ou capacité d'accueil), le coût de réalisation (montant HT des travaux TCE/montant HT des travaux VRD), le niveau de performance thermique et la mission assurée par le Maître d'Oeuvre.

Pièce 5 : le cas échéant, si le candidat est en redressement judiciaire la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Pièce 6 : pièce détaillant l'organisation mise en place pour le respect des délais ci-avant indiqués.

III.2.4) Marchés réservés : Non

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de procédure

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Moyens suffisants pour mener à bien le projet dans le délai indiqué. Une attention particulière sera portée sur la notion de respect des délais : 30

2. Références architecturales : 30

3. Références d'opérations comparables au programme indiqué. Une attention particulière sera portée aux références d'opérations mélangeant accession libre/sociale, et locatif social et aux références de collaboration de plusieurs Maîtres d'Oeuvre à la réalisation d'une autorisation d'urbanisme unique pour un programme multiple : 20

4. Justification de la compétence en développement durable et en procédure d'obtention du label BBC-Effinergie : 20

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 09/01/2012 à 15 h 00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique :

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :

VI.3) Autres informations : Procédure de désignation en deux étapes.

Première étape : choix de trois équipes sur la base des critères suivants :

Moyens suffisants pour mener à bien le projet dans le délai indiqué : 30%

Références architecturales : 30 %

Références d'opérations comparables au programme indiqué. Une attention particulière sera portée aux références d'opérations mélangeant accession libre/sociale, et locatif social : 20%

Justification de la compétence en développement durable et en procédure de certification du label

Habitat&Environnement : 20%.

Deuxième étape : Pour l'attribution du marché, le critère de jugement des prestations des 3 équipes retenues lors de la 1er étape sera : la proposition d'honoraires dont l'offre sera la plus économiquement avantageuse.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

VI.4.2) Introduction des recours

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 16 novembre 2011